

GUERRES COMMERCIALES ENTRE ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET RESTE DU MONDE: UNE RELECTURE PAR LA THEORIE DE LA STABILITE HEGEMONIQUE

AMURI N'SIMBO ASSUMANI

Chercheur en Economie régionale et Internationale, Professeur Associé à
l'Université de Likasi/Haut-Katanga

Amurinsimbo73@gmail.com

RESUME

Cet article fait la relecture des principales guerres commerciales entre les Etats-Unis d'Amérique et, principalement, la Chine, sur la période entre 1920 et 2025, à la lumière de la théorie de la stabilité hégémonique, afin d'envisager l'avenir d'un système international, désormais, pourvue d'une boussole (ordre multilatéral) plus que jamais contestée.

La théorie de la stabilité hégémonique montre que les Etats-Unis est une puissance hégémonique, initiateur et premier bénéficiaire du système multilatéral du commerce international de l'après-deuxième guerre mondiale. Actuellement, la Chine conteste leur leadership et ne leur permet plus de tirer bénéfices dudit ordre, ce qui justifie de nombreux déficits tant commerciaux que macroéconomiques ou encore sur les plans technologique ou stratégique. Dans l'entendement des Etats-Unis, la Chine profite d'un ordre auquel il n'a jamais contribué. C'est un passager clandestin, ce qui justifie des hostilités contre elle sous forme de droits de douane. Lorsque la Chine réagit, la guerre commerciale devient évidente et remet en cause le système multilatéral, un signe éloquent du déclin de l'hégémon (Etats-Unis).

En attendant de relancer l'ordre multilatéral, l'incertitude est quasi-totale, car, le protectionnisme devient la norme. Ce qui consacre le jeu coopératif perdant-perdant.

Mots-clés : Puissance hégémonique, Puissance émergente, ordre international, multilatéralisme, guerre commerciale, stabilité hégémonique

INTRODUCTION

Dans le cadre de leurs relations interétatiques, au sein du système international, les Etats ont, généralement, les choix entre l'interaction, la coopération, entrer en concurrence ou en conflit. De ces différentes options des relations s'établissant entre Etats, deux d'entre elles diamétralement opposées, la coopération et le conflit, attirent davantage notre attention, dans la présente réflexion, afin de faire une relecture, principalement, des causes et des conséquences des différentes guerres commerciales, auxquelles ont été impliquées les Etats-Unis d'Amérique, la puissance dominante, issue de l'ordre multilatéral de l'après-deuxième guerre mondiale, et la Chine, la puissance émergente ainsi que l'Union européenne, le Japon et le Canada, en tant que partenaires commerciaux non de moindre aux deux premières puissances concurrentes. Dans le souci de compléter cette analyse, envisager, également, les perspectives d'avenir de l'économie mondiale nous permettra d'atteindre son point culminant, car, les guerres commerciales à récurrence constituent des symptômes révélateurs de l'état du système international, actuellement, en crise de la gouvernance mondiale, à cause du déclin relatif de la puissance hégémonique (Etats-Unis d'Amérique).

De nombreux travaux ont été consacré à la problématique des guerres commerciales, surtout, entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine, car faisant partie d'actualité dans le domaine de l'économie internationale. Pour Lukamba Ndjibu Stephane, cette guerre commerciale entre les deux puissances n'est qu'une de nombreuses facettes de leur rivalité¹. Il rappelle que l'Amérique a exercé le leadership du monde occidental depuis 1945. Après la chute de l'URSS, elle a été pendant une décennie l'unique superpuissance mondiale. Lukunga Ngomba Felly analyse ce conflit commercial entre les Etats-Unis et la Chine dans une logique d'une confrontation entre deux systèmes capitalistes dont l'un est libéral et l'autre dirigiste. Le premier, c'est-à-dire les Etats-Unis d'Amérique jouent au maintien de son leadership mondial économique et

¹ LUKAMBA N. S., « De la guerre commerciale entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine et ses retombées sur l'économie internationale », dans Revue Intelligence Stratégique, n° 007, Juillet-Décembre 2020, pp. 76-77

le second, c'est-à-dire la Chine cherche à remettre en cause l'ordre économique mondial instauré par les Etats-Unis d'Amérique².

Dans le même registre, Bilolo Kabuebue Billy Paul et Mulumba Tshienda Cyprien Omer déclarent qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine se déroule à travers la guerre des monnaies interposées et est portée sur trois fronts. Donald Trump veut tout d'abord réduire le déficit commercial entre son pays et la Chine. Puis, bloquer le transfert de technologie par des compagnies américaines à des entreprises chinoises. Enfin, il souhaite que la Chine arrête de brider sa devise qu'il juge à un niveau artificiellement bas³. Au-delà de l'escalade commerciale du bras de fer entre les Etats-Unis et la Chine, renchérissent les deux chercheurs, d'aspects notamment diplomatique, technologique, militaire, et surtout géostratégique et monétaires s'invitent souvent dans le débat. Ils signalent par ailleurs que la Chine conteste la domination du pétrodollar sur le marché pétrolier, s'attaquant ainsi à ce qui fonde en grande partie la suprématie monétaire, mais aussi politique, normative et en dernière instance stratégique des Etats-Unis.

Enfin, Jean Marc Siroen, pour sa part, révèle une certaine idée qui s'est installée depuis longtemps aux Etats-Unis, et, selon laquelle le libre-échange tel qu'il est appliqué par des institutions multilatérales, dans le cadre du GATT, hier, et aujourd'hui dans celui de l'OMC ne servirait pas les intérêts américains. Il évoque, par ailleurs, l'arrimage de la vision commerciale de Donald Trump sur une politique protectionniste fondée sur la théorie mercantiliste de la balance des paiements, pourtant dénoncée depuis quelques siècles par Hume, Montesquieu ou encore par Adam Smith. Une théorie qui, de manière générale, ne rime pas avec la tendance du moment, à savoir la mondialisation⁴.

² LUKUNGA N. F., « Du capitalisme libéral au capitalisme socialiste d'Etat : analyse sur la guerre commerciale entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine et ses implications pour la Corée du Sud », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n° 005, Juillet-Septembre 2019,

³ BILOLO K. B. et MULUMBA T. C., « La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine : les dessous de cartes d'une guerre des monnaies piégée. Duel entre le Dollar et le renminbi », dans *Mouvements et Enjeux Sociaux-Revue Internationale des Dynamiques Sociales*, vol. 1, n° 115, Octobre-Décembre 2020, pp. 1-2.

⁴ SIROEN J. M., « La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine. Le multipartisme dans une impasse », dans *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. XXI, n° 2020, 2020, pp. 720-721

Contrairement à de nombreux travaux réalisés auparavant, celui-ci aborde la question des guerres commerciales auxquelles les Etats-Unis d'Amérique ont été impliquées contre ses partenaires commerciaux, notamment, la Chine, sous le prisme de la théorie de la stabilité hégémonique (TSH) de Charles Kindleberger, dans le domaine de l'Economie Politique Internationale (EPI). Au-delà de la configuration dans laquelle les Etats-Unis ont évolué, depuis la création de l'ordre multilatéral post-deuxième guerre mondiale, leur position dominante actuelle montre qu'ils sont la puissance hégémonique, et l'évolution et la position actuelle font de la Chine une puissance émergente et contestant celle de la première. Cette position est renforcée par le propos de Françoise Nicolas déclarant qu' : « il ne faut toutefois pas s'y tromper, si la guerre commerciale qui oppose les deux parties constitue la facette la plus visible de la rivalité sino-américaine, derrière les sanctions et contre-sanction commerciales, c'est en réalité la course à la suprématie mondiale qui se joue et cette course se passe notamment par le contrôle technologique⁵ ».

Par ailleurs, de nombreux faits empiriques observés convergent vers la confirmation de la thèse selon laquelle l'ordre multilatéral en cours a été obtenu par la volonté des américains pour servir leurs intérêts économiques, politiques et surtout pour la consolidation de leur leadership à l'échelle planétaire. Jean Marc Siroen, évoquant la motivation latente des Etats-Unis en faveur dudit ordre, renforce le choix de notre grille de lecture : « la fin de la seconde guerre mondiale voit en effet s'imposer un ordre multilatéral dont l'objectif explicite est d'éviter les guerres en s'attaquant à ses origines, tout particulièrement aux conflits commerciaux et monétaires qui auraient propagé la crise de 1929 et favorisé la mise en place de pouvoirs totalitaires, bellicistes et expansionnistes. Le multilatéralisme rooseveltien poursuivait aussi un objectif implicite : assurer aux Etats-Unis, leader bien veillant, le soin de fixer des règles qui, tout en restant favorables au monde, serviraient mieux les intérêts américains que la politique isolationniste passée. Seule la promotion de cette dernière condition rendrait acceptable l'internationalisme des Etats-

⁵ NICOLAS F., « Le conflit commercial sino-américain, une guerre froide qui ne dit pas son nom ? », dans *Annuaire de Relations Internationales*, n°, vol. XXI, 2020, p. 1.

Unis aux yeux d'un électorat et d'un Congrès qui ne ressentent pas spontanément le besoin de se mêler des affaires du monde... »⁶.

De manière sommaire et opérationnelle, cette théorie de la stabilité hégémonique (TSH) de Charles Kindleberger se décline en trois propositions⁷. D'abord, pour qu'un ordre économique international (coopération interétatique sur le commerce international) soit stable (garantir le libre-échange), le soutien d'une puissance hégémonique (Etats-Unis d'Amérique) est requis. Ensuite, la puissance hégémonique doit initier la création d'un bien public international, dans ce cas de figure, le libre-échange (l'implication des USA sur le GATT et la création de l'OMC). Enfin, le déclin relatif de la puissance hégémonique (déficits structurels commerciaux et macroéconomiques, pertes industrielles et délocalisations, coûts de sécurité et de contrôle frontalier, contrainte à la souveraineté politique, coût d'opportunité géopolitique, coûts environnementaux et sociaux) va entraîner l'instabilité et des conflits économiques (de nombreuses guerres commerciales où les USA sont impliquées de manière répétitive) dans le système international et entraînant de l'incertitude.

Pour être élu président des Etats-Unis, aussi bien lors de son premier comme du second mandat, Donald Trump a convaincu son électorat sur base d'un programme protectionniste. Ses principaux slogans de campagne sont éloquentes et révélateurs de son état d'esprit et de la volonté de son électorat : « American First » ou encore « Make America great again ». Par conséquent, ses deux mandats resteront à jamais gravés sur la mémoire de l'humanité tout entière à cause de la fréquence, de l'ampleur ou encore des menaces des surtaxes imposées principalement à la Chine, et relativement aux autres partenaires commerciaux, exportateurs des biens et services vers les Etats-Unis d'Amérique. A titre illustratif, l'amplitude de ces surtaxes a varié entre 10% et plus ou moins 145%. Par ailleurs, en refusant de se soumettre à l'organe chargé de résoudre les différends entre pays membres auprès de l'OMC, les Etats-Unis ont donc décidé de considérer cette institution internationale comme partie au conflit. Ce que confirme également Jean Marc Siroen lorsqu'il accuse cette puissance de déclencher une guerre

⁶ SIROEN J. M., *Art. cit*, p. 720.

⁷ STEPHANE P. et DESCHENES D., *Introductions aux relations internationales. Théories, pratiques et enjeux*, Ed. Chenelière Education, Québec, 2009, p. 32.

commerciale visant également à affaiblir l'OMC et l'exposer à ses contradictions ainsi qu'aux insuffisances de ses textes.

En interrogeant l'histoire économique mondiale récente sur les principales causes des guerres commerciales ayant opposé les Etats-Unis d'Amérique et ses principaux partenaires commerciaux, il ressort que les causes sont diverses et se résument non seulement autour des questions de puissance (rivalité stratégique et globale ou défense de la puissance stratégique nationale, conflit sur les normes sanitaires), mais également sur celles de richesse (crise économique et protectionnisme, protection agricole, déficit commercial et concurrence industrielle, dumping et protection du marché, nationalisme économique). Bref, les différentes guerres commerciales pourraient bien être expliquées à la lumière de la théorie de la stabilité hégémonique.

Entre 1920 et 2025, on peut lister à titre illustratif, et de manière chronologique, huit principaux conflits commerciaux ayant opposé les États-Unis aux autres nations à travers le monde⁸. Il s'agit de Smoot-Hawley (1930-1934), une guerre commerciale opposant les Etats-Unis et les européens ainsi que le Canada, la guerre du poulet (1962-1963), l'Europe impose une guerre commerciale contre les Etats-Unis, les conflits commerciaux Etats-Unis-Japon (années 1980), ces derniers imposent au Japon des quotas, tarifs et d'autres mesures, la guerre des bananes (1993-2009), la dette du bœuf aux hormones (1989-2011), un conflit commercial entre les Etats-Unis et l'UE, le conflit Boeing-Airbus (2004-2021), la dispute sur le catfish (années 2000), et actuellement la guerre commerciale Etats-Unis-Chine (2018-2025) et les escalades tarifaires globales (2025). L'économie mondiale fait sans cesse face à des conflits commerciaux de manière cyclique au gré des intérêts des parties.

Fort de nombreux éléments factuels aussi bien du passé que du présent, il ressort que les guerres commerciales, entre les Etats-Unis et la Chine, et de manière générale, entre les différents Etats du système international, doivent être compris dans une logique d'un cycle interminable. Il est donc impensable de croire à un système international sans conflits commerciaux. Les Etats et les cercles académiques ont donc comme défi majeur de réfléchir, constamment, sur des mécanismes de

⁸ CECCON M. H., « Guerre commerciale sur les marchés : une approche historique pour en saisir les enjeux », Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES, Haute Ecole de Gestion de Genève, Filière Economie d'entreprise, 2021.

prévention ou de gestion idoines en matière des conflits commerciaux opposant les Etats. L'efficacité du cadre multilatéral née du compromis de 1947 et poursuivie par la création de l'OMC en 1995 est de plus en plus questionnée. Le principe du libre-échange, incarné par l'OMC, conçu afin de créer les externalités positives globales (croissance économique, diffusion technologique), de réduire les risques de conflits commerciaux nuisibles pour tous, et surtout de favoriser la coopération internationale institutionnalisée, est en train d'être remis en cause par les puissances et les autres Etats, et en leur lieu et place, c'est le protectionnisme qui refait de plus en plus surface. L'urgence d'assurer à l'économie mondiale des perspectives crédibles et optimistes garantissant le bien-être mondial s'impose.

C'est pourquoi dans cette dissertation l'objectif poursuivi consiste à faire une relecture des causes et des conséquences des guerres commerciales, sous le prisme de la théorie de stabilité hégémonique, et opposant les Etats-Unis d'Amérique, en tant que puissance hégémonique, et ses principaux partenaires commerciaux, principalement, la Chine, l'Union européenne, le Japon, le Canada, etc... De cette analyse, nous espérons tirer, à partir des méthodes historique et analytique, les différentes leçons de l'histoire des causes ainsi que des conséquences de ces nombreux conflits commerciaux, ce qui nous permettra d'envisager les perspectives d'avenir rassurantes et crédibles des échanges mondiaux et de la croissance économique.

De manière opérationnelle, trois questions fondamentales sont au centre notre dissertation : (i) A la lumière de la théorie de la stabilité hégémonique, quelles sont les causes et les conséquences de différentes guerres commerciales impliquant les Etats-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, principalement la Chine ? (ii) quelles sont les leçons tirées de ces différentes guerres commerciales ? (iii) Sachant que les guerres commerciales sont inhérentes à la nature du système international, quelle stratégie les Etats, en tant qu'acteurs dudit système, peuvent-ils entrevoir pour garantir des perspectives d'avenir crédibles et rassurantes en faveur des échanges commerciaux et de la croissance de l'économie mondiale ?

En se fondant sur la théorie de la stabilité hégémonique (TSH) en Economie politique internationale (EPI), nous anticipons ce qui suit : (i) d'une part, les causes des différentes guerres commerciales sont des deux

types, soit de puissance, soit d'ordre économique ou de richesse ; d'autre part, dans la configuration actuelle du système international, il s'avère que le leadership de la puissance hégémonique dominante (les Etats-Unis) est en train d'être contesté par une puissance émergente (la Chine). S'agissant des conséquences de différentes guerres commerciales, elles sont nombreuses et diverses et se résume à la remise en cause du principe de libre-échange : les barrières tarifaires et non tarifaires agressives, conséquence logique des guerres commerciales, plongent l'économie mondiale dans l'incertitude, elles nuisent aux échanges internationaux, à la croissance économique et à l'emploi ; (ii) Parmi les plus grandes leçons tirées de ces différentes guerres commerciales, on retient qu'en l'absence de la coopération interétatique (d'un ordre international), les effets des conflits commerciaux sont néfastes sur l'économie mondiale et n'épargnent aucun pays ; (iii) Etant donné que les conflits commerciaux sont inhérents au système international, seule la coopération multilatérale autour d'un régime international auxquels tous les pays sont soumis constitue à ce jour une stratégie qui garantira le principe de libre-échange. Dans le cas contraire, ce sont les lois des plus forts (des puissances commerciales américaine et chinoises) qui vont s'appliquer, et par conséquent ne permettront pas de garantir les intérêts de différentes parties prenantes du système international.

Par ailleurs, en plus de l'introduction et de la conclusion, le plan de cet article se présente comme suit : (i) Historique de la guerre commerciale dans le système international, (ii) Théorie de la stabilité hégémonique comme explication des principales causes des guerres commerciales entre les Etats-Unis et le reste du monde, (iii) Théorie de la stabilité hégémonique et conséquences des guerres commerciales sur l'économie mondiale, (iv) Perspectives d'avenir de l'économie mondiale ;

I. HISTORIQUE DES GUERRES COMMERCIALES DANS LE SYSTEME INTERNATIONAL

Les conflits commerciaux dans le système international n'ont jamais cessé de faire l'actualité de l'économie mondiale. Maxime Henri Ceccon note que les guerres commerciales ont vu leurs naissances plus tôt que ce que l'on pourrait imaginer dans l'histoire de l'humanité. Pour illustrer son propos et montrer la permanence de ce phénomène dans le temps, il évoque l'exemple de blocus de la guerre du Péloponnèse comme une

pratique de guerres commerciales en période de guerre et le situe entre 431-404 avant J-C⁹.

En effet, cette guerre opposait les Spartiates à la ville d'Athènes, une ville qui subsistait, à cette époque, grâce à la nourriture importée par la mer. Au-delà de la sécularité de ce phénomène, Bilolo Kabuebue et Mulumba Tshienda montrent également que la guerre commerciale en cours et qui a commencé en 2017 n'est pas de nature à s'arrêter maintenant. Ils ont déclaré que quel que soit l'issue de l'élection entre Trump et Biden, on devrait assister dans l'avenir à une accentuation du duel entre les Etats-Unis et la Chine, deux puissances commerciales antagonistes sur le plan commercial. Ils ont également estimé que le style et l'approche peuvent changer, mais sur le fond rien ne va bouger. De nombreux auteurs s'accordent donc sur le fait que les guerres commerciales entre Etats perdurent trop longtemps sans qu'elles soient arrêtées.

Nous partageons également leur position étant donné que les guerres commerciales sont inhérentes au système international où entre les Etats, il n'y a pas d'amitié, seuls les intérêts comptent. A chaque fois que leurs intérêts vitaux sur le plan économique ou de puissance seront menacés, une forte probabilité de conflit commercial n'est qu'une évidence.

II. THEORIE DE LA STABILITE HEGEMONIQUE COMME EXPLICATION DES PRINCIPALES CAUSES DES GUERRES COMMERCIALES ENTRE ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET LE RESTE DU MONDE

La guerre commerciale, en cours, entre les deux principales puissances commerciales de la planète (Etats-Unis et Chine), de par son intensité, ses multiples épisodes ainsi que ses effets réels ou latents, laissera une empreinte indélébile dans l'histoire des guerres commerciales que l'humanité a connue. Du coup, l'urgence d'interroger le passé pour comprendre les causes réelles ou supposées afin d'éclairer les lanternes des praticiens, des chercheurs, des politiques et de tous ceux qui s'intéressent aux questions de l'économie internationale a constitué la motivation de la présente réflexion.

⁹ *Ibidem*

Dans cette section, nous voulons mettre à l'épreuve la théorie de la stabilité hégémonique afin de pouvoir expliquer les véritables causes de guerres commerciales. Pour y arriver, nous allons distinguer deux périodes pour faire une nette démarcation entre l'avant et l'après deuxième guerre mondiale.

2.1. La période de l'avant deuxième guerre mondiale

Durant cette période, nous avons recensé un seul conflit commercial, à savoir Smoot-Hawley tariff Act (1930-1934), l'une des principales guerres commerciales infligées par les Etats-Unis à ses partenaires commerciaux dont le Canada, l'Espagne, l'Italie et la Suisse. C'est une loi qui augmente les droits de douane à l'importation de plus de 20.000 types de biens, principalement, en lien avec l'agriculture et les biens industriels. La nouvelle loi impose une taxe de 59% sur plus de 3200 biens importés aux Etats-Unis. Maxime Ceccon note que cette taxation n'était, en réalité, que la suite d'un autre tarif « Fordney-Mac Cumber » de 1922 qui imposait en moyenne une taxation de 38%, et sans surprise, en réponse à cette nouvelle loi, un grand nombre des partenaires commerciaux des USA ont rapidement à leur tour introduit des tarifs à l'importation. Ce qui avait entraîné cette guerre commerciale dite Smoot-Hawley qui amplifia la crise économique de 1929.

En nous référant à la théorie de la stabilité hégémonique, les guerres commerciales trouvent leurs explications à partir de :

- Le déclin relatif de la puissance hégémonique (Etats-Unis d'Amérique),
- La remise en cause de l'ordre libéral (le libre-échange),
- La volonté de la puissance hégémonique de restaurer son autorité (l'action des Etats-Unis d'infliger les surtaxes aux passagers clandestins, une politique commerciale coercitive pour faire face à la crise économique de 1929)

Interprétation de la théorie de la stabilité hégémonique :

En se servant des lanternes de la théorie de la stabilité hégémoniques pour éclairer les causes de la guerre commerciale dite Smoot-Hawley, une guerre commerciale qui s'était déroulée entre 1930 et 1934, on retient ce qui suit :

- Avant 1945, il n'existait aucun ordre international (pas de coopération multilatérale sur le commerce international),
- Le commerce international était régi par des accords bilatéraux et coloniaux,
- Les Etats-Unis n'ont pas accepté d'initier un régime international pour repousser les crises commerciale et monétaire de cette époque et ont privilégié le protectionnisme.

Pour qu'un ordre économique international soit stable, le soutien d'une puissance hégémonique est requis. Inversement, en l'absence d'un hégémon (puissance hégémonique), l'économie mondiale court le risque de se détériorer, et on peut craindre que le nationalisme économique ne revienne à l'avant-scène et que les mesures protectionnistes se multiplient, mettant ainsi en péril le système international¹⁰. Tel est exactement le cas de figure qui s'était produit lors de la crise de 1929.

Du point de vue de la théorie de la stabilité hégémonique, la guerre commerciale de 1930-1934 n'était pas expliquée par le déclin d'une quelconque puissance hégémonique, bien au contraire, c'est à cause de son absence et le manque d'initiative de la part des Etats-Unis de prendre en charge un tel ordre. Par conséquent, chaque pays, y compris eux-mêmes se sont précipités par des mesures protectionnistes et des mesures des représailles les uns contre les autres, pour déboucher ainsi sur une guerre commerciale qui a fini par renforcer la crise économique qui était déjà en cours, loin de la juguler.

2.2. La période de l'après-deuxième guerre mondiale

Entre 1945 et 2025, sept principales guerres commerciales ont été enregistrées et opposant les Etats-Unis d'Amérique et leurs principaux partenaires commerciaux. La principale caractéristique de cette période est l'existence de l'ordre multilatéral de l'après deuxième guerre mondiale sous le leadership de la puissance américaine. Cet ordre est consacré par la signature, en 1947, du GATT, et la création de l'OMC en 1995. Ci-après, les différents conflits commerciaux :

Tableau 1. Principales guerres commerciales entre Etats-Unis d'Amérique et le reste du monde

¹⁰ STEPHANE P. et DESCHENES D., *Op.cit.*

GUERRE COMMERCIAL E	PERIOD E	PARTIES AU CONFLIT COMMERCIAL	CAUSES	INSTRUMENT S
1. Guerre du poulet	1962-1963	Europe Etats-Unis	Protection agricole	Droit de douane
2. Conflits commerciaux	Années 1980	Etats-Unis-Japon	Déficit commercial et concurrence industrielle	Droit de douane et quotas,
3. Guerre des bananes	1993-2009	Etats-Unis-UE-Pays ACP	Discrimination commerciale	Droit de douane et quotas
4. Bœuf aux hormones	1989-2011	Etats-Unis et l'UE	Conflit sur normes sanitaires	Normes sanitaires
5. Boeing-Airbus	2004-2021	Etats-Unis-UE	Rivalité technologique et subventions	Subventions,
6. Dispute sur le catfish (poisson-chat)	Années 2000	Etats-Unis-Vietnam	Dumping et protection du marché	Dumping,
7. Conflit Etats-Unis-Chine	2018-	Etats-Unis-Chine	Rivalité stratégique globale, Nationalisme économique	Droit de douane, taux de change, subventions

Source : Revue de littérature

Interprétation de la théorie de la stabilité hégémonique :

A la lumière de la théorie de la stabilité hégémonique, l'analyse de différents conflits commerciaux révèle ce qui suit :

- L'existence de l'ordre international post-1945 sur le commerce international incarné par le GATT (1947) et par la suite par l'OMC (1995) constitue un indicateur important de la confirmation des Etats-Unis comme puissance hégémonique et leader incontesté

dudit ordre (la création des institutions de Bretton Woods, tout comme celle de l'OMC font partie de l'initiative américaine : initiateur politique, concepteur intellectuel, garant financier, leader institutionnel). Lors du lancement de cet ordre, le libre-échange a non seulement été réel, mais a également permis de réduire la fréquence des conflits entre alliés. L'engagement des Etats-Unis était à son comble et même hyper motivé. Actuellement, l'hégémon remet en cause l'ordre qu'il a aidé à la création en agissant en dehors du cadre de l'OMC. Une contradiction flagrante, l'expression de son insatisfaction et de son déclin.

- Contrairement à la période entre 1945 et 1960 où la stabilité du système est perceptible, la fréquence des conflits commerciaux devient récurrente après 1960 et implique de plus en plus la puissance hégémonique (Etats-Unis), constituant un signal fort du déclin de l'hégémon (Etats-Unis). Les conflits commerciaux observés sont donc loin d'être des simples événements, bien au contraire, c'est un signal révélateur d'une crise de leadership et de la gouvernance internationale (la résurgence du protectionnisme) ;
- Le rejet du libre-échange par les Etats-Unis, à cause de leur implication, de manière répétée, dans les guerres commerciales (escalades tarifaires commerciales), montre qu'ils perçoivent leur leadership trop coûteux, d'où leur attitude égoïste. Les slogans de campagne de D. Trump « America First » ou encore « Make America great again » sont une expression éloquente de ce désespoir. Ça montre que les Etats-Unis sont en difficulté, il y a érosion du pouvoir relatif de cette puissance. Par conséquent son engagement à l'ordre établi (libre-échange) n'est plus motivé. Son leadership est sérieusement contesté. Ils ne sont plus disposés à jouer le franc jeu sous peine d'encourager davantage l'émergence d'une puissance concurrente (Chine).
- L'ampleur de droits de douane infligée à la Chine, surtout en 2025, dénote d'une dégradation très avancée ou du déclin de la puissance hégémonique américaine. Certainement, le comportement des Etats-Unis s'explique par leur crainte de voir la puissance émergente (la Chine) renverser l'ordre établi. Voilà pourquoi, la cible principale des américains, dans le conflit en cours, c'est la Chine, malgré le nombre des partenaires commerciaux victimes de ces surtaxes. On peut constater des surtaxes de 145% contre l'Empire du milieu, et

menaçant d'atteindre le seuil de 200% contre lui. Et les deux puissances peinent toujours à conclure un accord complet mettant fin à cette crise.

Nous clôturons cette section liée à la relecture des causes de différentes guerres commerciales par le propos de Ghraham Allison, cité par Stéphane Paquin. Ce dernier soutient l'idée de la montée en puissance de la Chine qui, selon lui, constitue une véritable menace pour les Etats-Unis. Dans un débat sur la transition hégémonique avec son livre traduit en français en 2019, *Vers la guerre. L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide ?* Selon Allison, lorsqu'une puissance montante comme la Chine menace de prendre la place d'une puissance hégémonique sur le déclin comme les Etats-Unis, cela peut conduire à une situation très dangereuse similaire à celle décrite par l'historien grec Thucydide dans son histoire de la guerre du Péloponnèse. Telle semble être, selon notre entendement le sens de l'instabilité auquel le système international fait face à la suite des guerres commerciales dont la fréquence et l'ampleur créent une incertitude aux conséquences incalculables pour l'économie mondiale.

III. THEORIE DE LA STABILITE HEGEMONIQUE ET CONSEQUENCES DES GUERRES COMMERCIALES

Au-delà de la relecture des causes dans la précédente section, le même exercice sera fait sur les conséquences des guerres commerciales à la lumière de la théorie de la stabilité hégémonique. En effet, de nombreuses conséquences peuvent être tirées et clarifiées.

Après avoir passé en revue principaux conflits commerciaux entre 1920 et 2025, il ressort les conséquences suivantes :

- Aujourd'hui, l'affaiblissement et la faillite de l'OMC ne permettent plus de garantir les différends entre les différents pays membres du système international. Ainsi donc, la prévisibilité et la lisibilité qu'inspirait l'OMC hier laisse la place à l'incertitude totale, un mauvais signal lancé aux chefs d'entreprises à travers le monde et aux différents Etats.
- Parmi les facteurs perceptibles liés aux conséquences de différents conflits commerciaux, nous avons identifié l'affaiblissement du système multilatéral. A cause de la rivalité entre Etats-Unis (la puissance hégémonique) et actuellement la Chine (puissance émergente), et

auparavant le Japon ou encore l'UE, le libre-échange a été complètement dépouillé de sa substance.

- La montée des comportements protectionnistes s'affirme de plus en plus et se généralise. A part le duel sans merci entre les Etats-Unis et la Chine, tous les pays de la planète font face à des surtaxes américaines, y compris les pays qui n'étaient pas directement concernés au départ.
- Une autre conséquence directe des guerres commerciales est la baisse du volume des échanges commerciaux ainsi que la révision des perspectives de croissance économique mondiale. Toutes les fois qu'une guerre commerciale a été déclarée, les échanges internationaux n'ont jamais cessé de reculer en fonction de la durée que celle-ci peut prendre, et la particularité lorsqu'il s'agit des Etats-Unis, du fait de son poids dans l'économie mondiale, est le poids du choc.
- Actuellement, les rivalités entre la Chine et les Etats-Unis ont atteint le paroxysme, et ce, sur le plan technologique, commercial, militaire, diplomatique et même géostratégique.
- Une autre conséquence de cette guerre c'est la montée du nationalisme économique. Ce phénomène a été observé en Chine, dernièrement, à cause de ce conflit commercial. Plusieurs magasins ont fermé et des marques comme Samsung ont constaté une chute brutale de leur part de marché (passant de 15% à 1%) et une hausse de celle-ci en faveur des marques chinoises (Huawei, Xiaomi, Vivo et Oppo)¹¹.

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ECONOMIE MONDIALE

Envisager des perspectives d'avenir de l'économie mondiale revient tout simplement à réfléchir sur l'avenir du multilatéralisme, en tant que facteur déterminant dans le commerce international, et par ricochet, de la croissance économique. Le multilatéralisme constitue le socle du principe de libre-échange, un bien public international dont les Etats, acteurs de premier plan du système international, ont besoin pour booster le commerce, et *in fine*, la croissance économique mondiale. Inversement, l'unilatéralisme que promeut actuellement les Etats-Unis ont été à la base de l'amplification des conflits commerciaux et monétaires dans l'entre-deux-guerres.

Jean-Marc Siroën rappelle qu'à l'origine de l'ordre multilatéral, il existait une raison fondamentale qui l'avait justifié et précédé tout

¹¹ RAPPORT ASSEMBLEE NATIONALE FRANCAISE, *Projet de Rapport MI Emergents d'Asie du Sud-Est*, 2015

compromis lié à la libéralisation des échanges internationaux¹². Au-delà de la motivation consistant à empêcher le retour des spirales protectionnistes qui aura amplifié la crise de 1929, il a été constaté que le multilatéralisme s'il avait existé à cette époque, l'enclenchement de jeux non coopératif « perdant-perdant » n'aurait jamais eu lieu. Ce qui justifie la nécessité coûte que coûte du multilatéralisme, incarné actuellement par l'OMC, comme pilier d'une stratégie d'un avenir maîtrisé du système international et ouvert à toutes les parties prenantes.

Les mêmes causes entraînant les mêmes effets, ce que l'on devait éviter hier (1929), c'est ce qui se trame aujourd'hui lorsque la puissance dominante (Etats-Unis) décide de paralyser l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qu'elle avait d'ailleurs aidé à sa mise en place pour servir ses intérêts dans un passé récent. Le résultat de ce jeu non coopératif perdant-perdant qui a causé d'importants dommages, à l'économie mondiale, sur le plan économique et commercial, c'est pratiquement le même scénario qui s'installe progressivement depuis l'avènement de Donald Trump à la tête des Etats-Unis.

Jean-Marc siroen note que dans leur grande sagesse, les pères fondateurs du GATT, actuellement l'OMC, laissaient ouvertes la possibilité de mesures de protection, seulement, de manière strictement encadrées. Pour rappel, voici les trois possibilités permettant de saisir l'organe de règlement des différends (ORD) en cas des conflits commerciaux entre membres:

- (i) Le premier cas relatif à la procédure de règlement des différends, telle qu'elle a été révisée dans le traité de Marrakech (1994) peut être enclenchée par la plainte d'un pays membre auprès de l'organe de règlement des différends de l'OMC contre un pays qui ne respecterait pas ses engagements ou, plus souvent, les règles de l'organisation formalisées dans ses traités. *In fine*, lorsque l'organe d'appel a rendu ses conclusions et qu'un délai raisonnable de mise en œuvre s'est écoulé, l'OMC peut autoriser le pays plaignant à prendre des sanctions sous la forme d'une hausse de droits de douane. Depuis 1995, vingt-trois plaintes ont été enregistrées pour le compte des USA à l'OMC contre la Chine, alors que ce dernier pays en a déposé seize contre les USA.

¹² SIROEN J. M., *Art. cit.*, pp. 727-728

- (ii) Dans le deuxième cas, il y a le recours à des instruments dits de « protection conditionnelle », qui permettent d'instituer des droits spécifiques dès lors que certaines conditions sont respectées, en l'occurrence la mise en évidence d'un préjudice pour un secteur concurrencé par les importations. Si ces conditions ne sont pas respectées, le pays exportateur peut déposer une plainte auprès de l'organe de règlement (ORD). Il s'agit des droits anti-dumping lorsque le prix d'importation est « anormalement » bas ou des droits compensateurs lorsque la production des biens exportés a bénéficié de subventions. Le critère de préjudice suffit pour utiliser des clauses de sauvegarde qui devront alors s'appliquer à tous les importateurs et, le cas échéant, être compensées par des concessions sur d'autres produits.
- (iii) Le troisième cas, enfin, rappelle qu'un dernier type d'action est permis par les articles XX et XXI du GATT. Le premier vise des « exceptions générales » de natures très diverses (moralité publique, préservation des végétaux, travail dans les prisons, etc.). Le second concerne les exceptions concernant la sécurité. En dehors de ces dispositions, l'OMC interdit « les sanctions unilatérales ». En d'autres termes, la « section 301 », bien que maintenue, ne peut donc pas conduire à des sanctions qui n'entreraient pas dans ce cadre. En cas de violation, il reviendrait aux autres pays membres de déposer une plainte à l'OMC.

En passant en revue ces trois possibilités pour saisir l'organe de règlement des différends de l'OMC, c'est justement pour essayer de montrer que cette institution internationale a prévu des mécanismes pour enregistrer des plaintes en cas de conflits ou des litiges commerciaux entre Etats. Force est de constater que les Etats-Unis d'Amérique en imposant des surtaxes supplémentaires sur l'acier et l'aluminium, l'administration américaine a bien pris soin de se fonder sur la loi américaine [la section 232 du *Trade Expansion Act of 1962*] en lieu et place des dispositions prévues par l'OMC, les protections conditionnelles.

De ce qui précède, les perspectives d'avenir de l'économie mondiale s'annoncent très sombres à court terme, car, les différents accords signés entre les Etats-Unis et ses partenaires, privilégiant actuellement des accords bilatéraux, ne rassurent pas et peinent à aboutir aux résultats escomptés. A moyen et long terme, l'option la plus crédible reste la réinvention d'une nouvelle OMC. A ce niveau deux options se présentent,

selon notre entendement, soit partir de l'existant qui dispose une longue expérience et l'enrichir, moyennant des réformes, soit partir sur des nouvelles bases et créer une nouvelle organisation avec une nouvelle philosophie, une option très complexe à réaliser. En attendant de relancer cette organisation incarnant le multilatéralisme, l'incertitude est quasi-totale, car, les échanges se réalisent sur base de l'unilatéralisme auquel est associé le jeu coopératif perdant-perdant, dont les résultats sont connus d'avance. Le contexte de la crise déclenchée en 1929 en est une illustration.

CONCLUSION

En guise de conclusion, cette dissertation a porté sur la relecture des guerres commerciales entre les Etats-Unis d'Amérique (hégémon) et le reste du monde, particulièrement la Chine (puissance émergente), comme un phénomène indissociable au système international, sous le prisme de la théorie de la stabilité hégémonique (TSH). Il ressort de cette analyse que la théorie susmentionnée a permis bel et bien d'interpréter les principaux conflits commerciaux ayant opposé les Etats-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, parmi eux la Chine qui conteste actuellement le leadership américain sur de nombreux plans (commercial, économique, stratégique, technologique ou encore monétaire).

Il convient de rappeler qu'après la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis, aujourd'hui une puissance en cours de déclin, ont été l'initiateur d'un ordre multilatéral sur le plan commercial garantissant le libre-échange, grâce à leur leadership économique, militaire, industriel, commercial et même stratégique. Pendant longtemps, cette puissance a tiré profit de cet ordre qu'ils ont eux-mêmes façonné pour servir leurs intérêts. Cependant, des nations comme le Japon ou l'entité comme l'UE ont eu à contester à un moment donné de l'histoire le leadership des américains. Actuellement, c'est, principalement, le tour de la Chine en pleine émergence de le contester. Ce pays qui n'a adhéré à l'OMC que vers 2001 contraint l'hégémon (Etats-Unis d'Amérique) à renoncer l'ordre multilatéral fondé sur le commerce qu'ils ont initié et à préférer le protectionnisme. A ce jour, en mettant sur la balance les coûts et bénéfices, l'hégémon est perdant, voilà pourquoi il décide de faire couler le système multilatéral, actuellement, en faveur de la puissance émergente (la Chine).

L'émergence de la Chine n'est pas du goût à plaire aux Etats-Unis d'Amérique, et cela se manifeste par des surtaxes sur de nombreux biens exportés par la Chine vers les Etats-Unis. Ce comportement est révélateur de plusieurs choses sur l'évolution du système international : l'affaiblissement du rôle des Etats-Unis en tant que puissance hégémonique, la peur du déclin relatif face à la Chine, la remise en cause du multilatéralisme (l'ordre établi), un symptôme d'instabilité du système international, une transition vers un nouvel ordre avec un nouveau leadership qui émerge avec l'affirmation progressive de la Chine en tant que puissance.

Pour des recherches à venir, nous pensons qu'il y a la nécessité d'approfondir la question de la gouvernance mondiale dans le commerce international. Il est évident que le système international est indissociable des conflits commerciaux. D'aucuns ont reconnu que le changement d'administration américaine n'est pas de nature à arrêter les guerres commerciales, de par leur nature, par ailleurs très ancienne. Le plus grand défi consistera soit à reformer partiellement l'OMC, désormais paralysée par l'unilatéralisme américain, ou soit, une refonte totale de celle-ci (OMC) pour redonner un nouveau souffle à cette organisation, étant donné que le multilatéralisme reste un gage en faveur de l'avenir du commerce international.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BILOLO K. B. et MULUMBA T. C., « La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine : les dessous de cartes d'une guerre des monnaies piégée. Duel entre le Dollar et le renminbi », dans *Mouvements et Enjeux Sociaux-Revue Internationale des Dynamiques Sociales*, vol. 1, n° 115, Octobre-Décembre 2020.

CECCON M. H., « Guerre commerciale sur les marchés : une approche historique pour en saisir les enjeux », Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES, Haute Ecole de Gestion de Genève, Filière Economie d'entreprise, 2021.

LUKAMBA N. S., « De la guerre commerciale entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine et ses retombées sur l'économie internationale », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n° 007, Juillet-Décembre 2020.

- LUKUNGA N. F., « Du capitalisme libéral au capitalisme socialiste d'Etat : analyse sur la guerre commerciale entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine et ses implications pour la Corée du Sud », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n° 005, Juillet-Septembre 2019.
- NICOLAS F., « Le conflit commercial sino-américain, une guerre froide qui ne dit pas son nom ? », dans *Annuaire de Relations Internationales*, n°, vol. XXI, 2020.
- RAPPORT ASSEMBLEE NATIONALE FRANCAISE, *Projet de Rapport MI Emergents d'Asie du Sud-Est*, 2015.
- SIROEN J. M., « La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine. Le multipartisme dans une impasse », dans *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. XXI, n° 2020, 2020.
- STEPHANE P. et DESCHENES D., *Introductions aux relations internationales. Théories, pratiques et enjeux*. Ed. Chenelière Education, Québec, 2009.